

M. l'Orateur: Il me semble que cette question a déjà été posée, mais on n'y a peut-être pas répondu, et le ministre voudrait peut-être répliquer?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai lu en partie les nouvelles auxquelles le chef du Nouveau parti démocratique se reporte, je crois. Après avoir rencontré plusieurs des ministres provinciaux du Bien-être, il y a quelques semaines, je puis dire que la pratique n'est pas courante dans l'ensemble du Canada, quoiqu'on puisse l'appliquer ici ou là. Dans la mesure où il en serait ainsi, je discuterais volontiers de l'affaire avec les ministres du Bien-être que je rencontrerai bientôt.

* * *

LA SANTÉ

L'INCLUSION DES SERVICES PARAMÉDICAUX AU RÉGIME NATIONAL D'ASSURANCE

M. Doug Rowland (Selkirk): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A la conférence de la semaine dernière, la question de l'inclusion de certains services paramédicaux dans notre régime national d'assurance-frais médicaux a-t-elle été discutée? Si oui, s'achemine-t-on vers un assentiment général à cet égard?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, il en a été discuté, et nous avons décidé d'étudier l'extension de la protection, ainsi que ses répercussions financières sur les arrangements actuels de partage et sur le programme d'assurance-santé en général.

M. Rowland: Le ministre nous dirait-il quand nous pouvons attendre une nouvelle plus précise?

L'hon. M. Munro: Nous sommes convenus d'examiner l'ensemble de la question avec les provinces au cours des prochains mois, et tant que nous ne serons pas arrivés à une conclusion plus définie, je ne puis ajouter de renseignements plus utiles pour la Chambre.

* * *

L'IMMIGRATION

L'AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE DE LA COMMISSION D'APPEL

M. Erik Nielsen (Yukon): Ma question s'adresse au ministre suppléant de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le gouvernement prend-il des mesures pour améliorer la structure et la procédure de la Commission d'appel de l'immigration, étant donné que les appels sont en retard de 14 mois?

M. l'Orateur: Je suis sûr que cette question a été posée il y a quelques jours. Toutefois, comme il a pu se produire des faits nouveaux qui justifieraient la question dans ces termes et dans cette mesure, elle serait recevable.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je vais prendre cette question comme préavis, et je la transmettrai au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LA CRÉATION DU CONSEIL CONSULTATIF

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Ma question s'adresse au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État peut-il informer la Chambre quand il constituera le Conseil consultatif national prévu sous le régime du bill sur la Bibliothèque nationale approuvé par le Parlement il y a plus d'un an?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je vais prendre note de la question du député et voir où nous en sommes à ce sujet.

* * *

RADIO-CANADA

LE RELÈVEMENT DES PENSIONS DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je désire poser une autre question à l'honorable secrétaire d'État.

Le ministre peut-il maintenant répondre à ma question du 26 novembre concernant les pensions des employés retraités de la Société Radio-Canada?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Oui, monsieur le président. La Société Radio-Canada a l'intention d'accorder à ses employés à la retraite les mêmes avantages dont bénéficient les employés de la Fonction publique, mais la mise en pratique de cette politique est sujette à entente avec les représentants des employés et à des considérations propres à l'administration d'une caisse de retraite au sein d'une société de la Couronne.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je remercie le ministre, monsieur l'Orateur.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SUBVENTIONS SPÉCIALES AU DÉVELOPPEMENT, GARANTIES DE PRÊTS, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 11 décembre, de la motion de l'honorable M. Marchand (Langelier): Que le bill C-205, visant à modifier la loi sur les subventions au développement régional, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Peace River invoque le Règlement.

M. Baldwin: Si je fais appel au Règlement, c'est plutôt pour faire une mise au point que pour obtenir un ordre de la Chambre. Aux *Procès-verbaux* du vendredi 11 décembre, sous la rubrique Réunion des comités, figure